

signé électroniquement le 31/05/2018
par BERNARD RIOUAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

Présents : 30

Votants : 31

Procurations : 2

Délibération rendue exécutoire

le :

**Convocation du Conseil Municipal
en date du : 22/05/2018**

Affichage en date du : 22/05/2018

Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-huit mai

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Karine APPERE ayant donné procuration à Mme Martine BIZIEN, M. Nicolas DEMERSCASTEL à M. Yves DU BUIT, Mme Yvonne THOMAS.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SOUBIGOU.

N° 2018-05-05

Objet : Compte administratif du budget principal de la commune – exercice 2017.

Rapporteur : Damien DESCHAMPS

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été établi un compte administratif pour 2017 qui s'équilibre de la façon suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 191 256,32	2 573 018,05		2 573 018,05	2 191 256,32
Opérations de l'exercice	9 208 981,41	11 181 614,45	3 760 570,16	4 476 953,31	12 969 551,57	15 658 567,76
TOTAUX	9 208 981,41	13 372 870,77	6 333 588,21	4 476 953,31	15 542 569,62	17 849 824,08
Résultats de clôture		4 163 889,36	1 856 634,90			2 307 254,46
Restes à réaliser			534 179,56	1 330 461,09		796 281,53

Pour le budget principal de la commune, une lecture par chapitre permet les observations suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 9 208 981,41€

Charges à caractère général (011) 1 500 885,89€

Taux de réalisation : 98,8 %

Le chapitre des charges de fonctionnement est en hausse de 4,8 % en 2017 par rapport à 2016.

Les principales hausses s'observent en 2017 sur :

- Les achats non stockés (+ 74K€), incluant + 60K€ de dépenses d'énergie du fait de la facturation tardive par le prestataire du marché de gaz, qui a eu pour effet de facturer en 2017 certaines consommations de l'année 2016, et + 10K€ de dépenses d'alimentation, à attribuer à la hausse constante de fréquentation du service de restauration périscolaire ;
- les services extérieurs divers (+ 11K€), avec notamment une année riche en remises à niveau nécessaires pour les services : habilitation électrique, permis nacelle... : le budget de 14K€ de formation a été presque entièrement consommé en 2017, quand seulement 5 K€ avaient été dépensés en 2016 ;
- les frais de relations publiques (+ 6K€), avec notamment l'inauguration de l'hôtel de ville qui aura coûté environ 7K€ ;
- les frais d'études (+ 5K€) du fait de la réalisation de la fin de la prestation d'archivage commencée en 2012 ;
- les frais de télécommunications (+ 3K€), dont les usages sont en progression, notamment pour la téléphonie mobile, et avec la création d'une ligne SDSL dédiée pour le nouveau logiciel RH en full web ;
- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (+ 2K€), liés à la facturation de frais de gestion par BMH pour la mise en location des logements confiés par la commune.

A l'inverse, certaines lignes ont baissé en 2017, comme les primes d'assurance grâce à la mise en place d'un nouveau marché et les frais généraux de fonctionnement des services municipaux, du fait du maintien d'une politique de réduction des dépenses de fonctionnement.

Charges de personnel (012) 4 861 973,64€

Taux de réalisation du chapitre : 100 %

Le chapitre est en hausse de 2,6 % par rapport à 2016. Cette augmentation, partiellement anticipée lors du vote du BP 2017, s'explique notamment par :

- Augmentation de 0,6% de la valeur du point au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017 ;
- Augmentation du SMIC et des cotisations retraite ;
- Mesures « PPCR » qui ont induit notamment
 - o une révision de toutes les grilles indiciaires, engendrant pour certains des revalorisations de traitement ;
 - o le « transfert primes-points », qui engendre une hausse des assiettes de cotisations, à rémunération nette constante ;
 - o une modification des conditions d'avancement de grade, non anticipée par les services, qui a permis à une cinquantaine d'agents de bénéficier d'un avancement de carrière.

Ces effets ont été atténués par :

- Des recrutements de personnels avec moins d'ancienneté pour remplacer les départs en retraite ;
- Trois départs non remplacés.

Atténuation de charges (014)

1 155 323,00€

Taux de réalisation du chapitre : 99,8 %

Ce chapitre se compose de deux dépenses : l'attribution de compensation versée par la commune à Brest Métropole, qui reste identique depuis 2010 : 1 154 099 € ; et le montant du dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs : 1 224 € en 2017.

Autres charges de gestion courante (65)

1 212 577,43€

Taux de réalisation du chapitre : 99,9 %

Ce chapitre augmente de 1,6 % entre 2016 et 2017. Il correspond :

- aux dépenses liées aux indemnités et frais des élus, qui augmentent de 3 % (+ 5K€) du fait de l'augmentation des cotisations ;
- au paiement des prestataires proposant un logiciel en mode « hébergé », notamment le nouveau système d'informations RH (+ 3K€) ;
- à diverses annulations de dettes anciennes pour faciliter le changement de trésorerie au 1^{er} janvier 2018 (3K€) ;
- au versement du budget principal au budget du CCAS, qui passe de 121 000 € à 115 000 € ;
- aux contributions obligatoires de la commune vis-à-vis des écoles privées, qui restent stables entre 2016 et 2017 ;
- aux subventions accordées par la commune aux associations et aux autres organismes, qui se stabilisent également.

Charges financières (66)

110 798,26€

Taux de réalisation du chapitre : 95,5 %

Il s'agit des intérêts des emprunts détenus par la commune. La baisse est continue depuis 2011 et se porte à -18% entre 2016 et 2017.

Deux emprunts sont arrivés à terme dans le courant de l'année 2017 :

- Un emprunt de 2 000 000 € contracté en 2007 auprès du Crédit Agricole à un taux fixe de 3,93% dont la dernière échéance a été payée en juillet 2017 ;
- Un emprunt de 250 000 € contracté en 2002 auprès de la Caisse d'Epargne à un taux fixe de 4,45% dont la dernière échéance a été payée en décembre 2017.

Charges exceptionnelles (67)

129 885,67€

Taux de réalisation du chapitre : 99,8 %

En 2017, la commune a concrétisé la remise gracieuse accordée par le ministère des Finances de la totalité la mise en débits de l'ancien trésorier suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes en 2011/2012. La somme avait été provisionnée en 2015 afin d'anticiper cette remise.

Il est à noter par ailleurs que le fournisseur d'électricité a facturé 7 fois des pénalités de retard sur l'année, du fait de l'application d'un délai maximal de 15 jours pour payer les factures soumises au tarif réglementé, qui ne relèvent pas du décret relatif aux marchés publics, mais de cette réglementation liée à la tarification d'EDF.

Dotations aux amortissements et provisions (68) 6 000,00€

Taux de réalisation du chapitre : 100 %

Une provision a été votée en 2015 relative au contentieux en cours avec un agent qui demande la reconnaissance de sa longue maladie comme imputable au service. Cette provision de 18 000€ s'étale sur 3 ans. 2017 était donc la dernière année de constitution de la provision. A noter que le jugement a été prononcé le 30 mars 2018, et qu'il enjoint à la commune de reprendre la procédure relative à la demande d'imputabilité. Le résultat définitif devrait donc être connu en fin d'année 2018.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) 231 537,52€

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements et les cessions (en 2017 : vente du tracteur tondeuse John Deere pour 5 500€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 11 181 614,45€

Atténuations de charges (013) 67 640,84€

Plusieurs types de recettes sont enregistrés sur ce chapitre :

- Les remboursements sur salaires de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale ont représenté 40 K€ ;
- 3 K€ ont été payés par le Centre de Gestion en remboursement des heures de décharge syndicale exercées par les représentants du personnel ;
- 7 K€ ont été versés par le précédent employeur de la nouvelle Directrice générale des services, en dédommagement du transfert de son CET ;
- 14 K€ concernent les remboursements de l'agence des aires marines protégées pour les cotisations retraite d'un agent de la collectivité en détachement dans cet établissement.

Vente de produits fabriqués et prestations de services (70) 740 306,54€

Ce chapitre enregistre la participation financière des familles aux prestations offertes par la commune et pour les locations des salles municipales, ainsi que les remboursements du CCAS au budget principal pour la mise à disposition de personnel.

Le chapitre enregistre une hausse de 2,9 %, soit + 20 K€, conséquence directe du dynamisme des services municipaux : +0,8 K€ pour le service culturel, +1 K€ de recettes pour la médiathèque, +5 K€ pour l'école de musique, +25 K€ pour les services périscolaires.

A l'inverse, l'année 2016 avait été marquée par la vente de terrains et le remboursement par les redevables, au chapitre 70, de frais de délaisés à hauteur de 7 K€, opérations qui n'ont pas été renouvelées en 2017.

Impôts et taxes (73)

6 939 621,80€

Le chapitre est en hausse de 1,4 % (+ 161 K€).

Fiscalité directe (73111) :

En 2016, les bases de taxe d'habitation avaient diminué de 2,2 %, celles de foncier non bâti n'avaient pas évolué, et celles de foncier bâti avaient crû de 0,8%. Par ailleurs, la variation nominale des bases annoncée pour 2017 était très faible (+0,4%). La municipalité avait donc décidé d'augmenter le taux des impôts directs sur deux années consécutives afin de se prémunir de telles situations (+3 % en 2016 et + 1,5 % en 2017).

En 2017, la diminution des bases n'a pas été confirmée : + 1,9 % de variation physique pour la taxe d'habitation, + 1,8 % pour le foncier bâti. Ce relatif dynamisme, associé à la hausse des taux, ont permis de dégager des recettes importantes et durables :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Total
bases réelles 2016	12 128 141	10 857 261	171 251	23 156 653
produit réel 2016	3 006 566	2 893 460	87 355	5 987 381
bases réelles 2017	12 405 227	11 095 595	171 053	23 671 875
produit réel 2017	3 121 155	3 001 223	87 254	6 209 633
variation	3,8%	3,7%	-0,1%	3,7%

La commune a par ailleurs bénéficié, après la clôture budgétaire, de 10 K€ de reversement de rôles supplémentaires.

Droits de mutation (7381):

Après une croissance faible de + 1 % en 2016, les droits de mutation chutent de 7 % pour s'établir à 258 K€.

Autres taxes : droits de place (7336), TLPE (7368), taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles (7388) :

La taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles enregistre une recette de 51 K€ en 2017, en hausse par rapport à 201 (36 K€) et équivalent au niveau de 2015. Cette recette est très fluctuante.

La TLPE et les droits de place représentent 33 K€, un chiffre constant depuis plusieurs années.

Dotation de solidarité communautaire (73212): 225502

La DSC versée par Brest Métropole à ses communes membres repose sur la croissance du produit des impôts économiques de la métropole. Après avoir bénéficié en 2016 d'un versement de 47 392 €, Plouzané a perçu 24 415 € au titre de l'année 2017. Il convient d'y ajouter la part de la taxe sur la consommation finale d'électricité, reversée pour partie à la commune, qui est resté stable entre 2016 et 2017, autour de 200 K€ (201 087€).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC, 7325) :

Il s'agit d'une redistribution des ressources de certaines intercommunalités vers des communes et intercommunalités moins favorisées. Après deux années de croissance à + 35 K€, le FPIC diminue en 2017, pour s'établir à 151 K€.

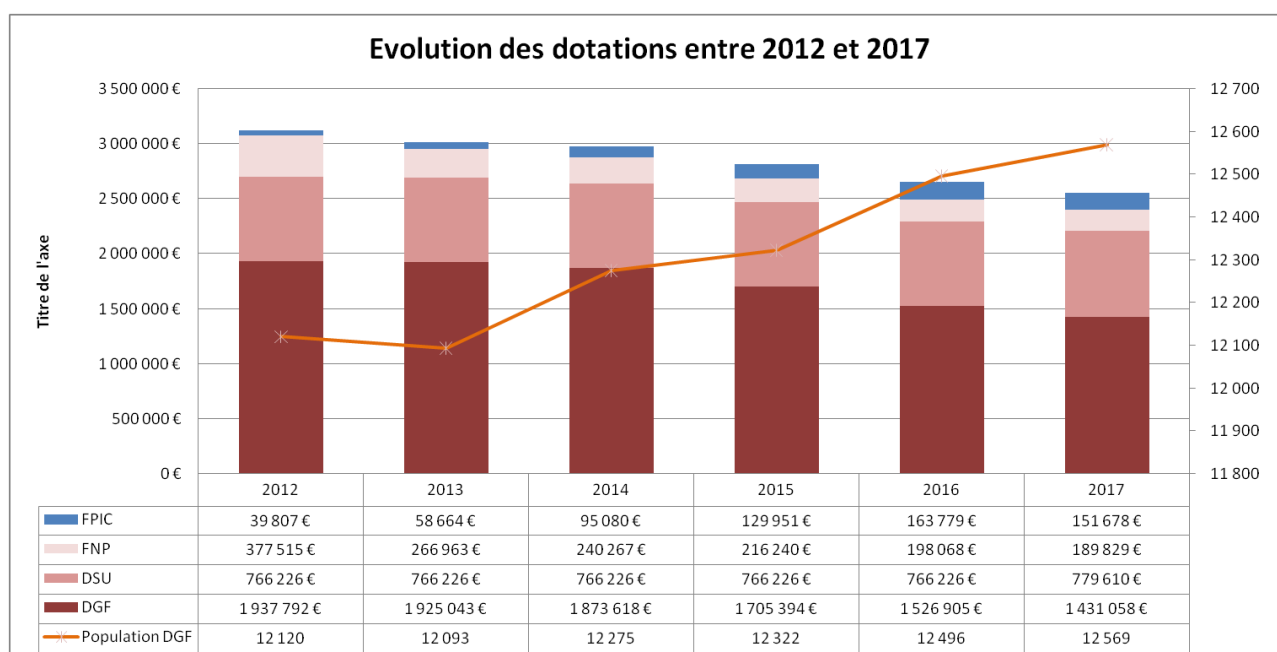
Dotations, subventions et participations (74)

3 104 708,81€

Après trois années de baisse supérieure à 5 %, le chapitre se stabilise en 2017 (+0,5 %).

Dotations de l'Etat

La commune perd 91 K€ en 2017 (-3,64 %) par rapport à 2016. La baisse cumulée depuis 2012 est de 713 K€, alors que la population plouzanéenne n'a fait que croître :



A noter : une augmentation de la Dotation de solidarité urbaine, pour la première fois depuis 2010 (+1,7 % par rapport à la dotation perçue en 2016). Il s'agit d'une volonté du législateur de renforcer le soutien aux communes les plus défavorisées, en réduisant le nombre de communes bénéficiaires afin, à enveloppe constante, d'augmenter la dotation de chaque commune restée éligible.

En 2017, la commune perçoit pour la première fois de la compensation de TVA pour ses dépenses d'entretien. Cette recette s'enregistre sur le compte 744 et représente 7,7 K€ en 2017.

Les compensations d'exonérations fiscales par l'Etat concernant la taxe d'habitation ont fortement augmenté en 2017 : + 91 K€. Cette hausse s'explique par le décalage d'un an pour la compensation des exonérations : les compensations perçues en 2017 correspondent aux exonérations appliquées en 2016 ; la commune a donc récupéré en 2017 une partie des bases perdues en 2016 avec la remise en œuvre de la « demi-part des veuves ». Pour les autres impôts (compensation spécifique taxe professionnelle et compensation au titre des exonérations de taxes foncières), la recette a au contraire diminué, de 18 K€.

Les recettes provenant du Contrat enfance-jeunesse avec la CAF ont connu une croissance de près de 30 K€ en 2017, et celles provenant du département de 8 K€ du fait du retard de versement de la subvention 2016 relative au Relais parents-assistantes maternelles (double versement en 2017).

Autres produits de gestion courante (75) 119 334,43€

Le chapitre progresse de 19 % (+ 20 K€) entre 2016 et 2017. Il enregistre les encaissements de loyers et autres frais d'occupation de salles et logements communaux : les logements d'urgence, la Poste et l'espace Tabarly (crèche) font par exemple l'objet d'un paiement de loyer par leurs occupants, ou encore l'utilisation des gymnases par les collègues donne lieu au versement d'une dotation par le Conseil départemental.

La mise en location des logements gérés par BMH a ainsi permis d'encaisser 15 K€ de loyers.

Produits financiers (76) 2,14€

La mairie détient quelques parts sociales auprès du Crédit Agricole.

Produits exceptionnels (77) 15 014,48€

Ce chapitre comprend les remboursements des assurances ou d'usagers qui ont détérioré ou omis de restituer du matériel, ainsi que les diverses ventes réalisées par la commune : vente aux enchères de lits superposés, reprise du tracteur John Deere lors de l'achat d'une tondeuse autoportée (6 K€).

Reprises sur amortissements et provisions (78) 129 000,00€

Une provision a été constituée en 2015 afin d'anticiper la remise gracieuse susceptible d'être accordée par le Ministère des Finances à l'ancien trésorier de Saint-Renan, suite à sa mise en débet à l'issue du contrôle de la Chambre régionale des comptes en 2011/2012. Cette remise gracieuse a été concrétisée par un mandat au chapitre 67. Il convient donc d'émettre un titre afin de reprendre la provision et ainsi neutraliser la dépense.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) 65 985,41€

Il s'agit de l'amortissement de l'assurance dommages-ouvrages pour les travaux de réhabilitation du gymnase de kroas saliou et des travaux en régie : des achats sont faits en section de fonctionnement au cours de l'année par les services techniques pour réaliser des travaux qui créent de la valeur patrimoniale. Aussi, une opération « d'ordre » permet de re-comptabiliser ces travaux en investissement, en enregistrant une recette d'ordre en fonctionnement au chapitre 042 et une dépense d'ordre en investissement au chapitre 040.

On peut citer, au titre des travaux en régie de 2017, des travaux de peinture au Centre social du Bourg (4 K€) et au tennis club (3,7 K€), la réfection de la tisanerie du Foyer Laïque (3 K€) ou encore la mise en place d'une cloison phonique dans le réfectoire du groupe scolaire de Coat Edern, afin d'améliorer les conditions de travail des agents (4 K€).

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE(002) 2 191 256,32€

Seule une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé lors du vote du compte administratif 2016 avait été conservée à la section de fonctionnement.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE(001)

2 573 018,05€

Il s'agit du cumul des déficits d'investissement d'année en année, voté au moment de l'affectation des résultats.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

3 760 570,16€

Emprunts et dettes assimilées (16)

663 125,54€

Taux de réalisation du chapitre : 99,7 %

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts. Comme annoncé lors du vote du Compte administratif 2016, son montant diminue de 143 K€ entre 2016 et 2017, du fait de l'absence de recours à l'emprunt depuis plusieurs exercices et de la fin de plusieurs contrats établis sur la base d'échéances constantes.

Immobilisations incorporelles (20)

59 469,97 €

Taux de réalisation du chapitre : 62,8 %

Le chapitre a enregistré peu de dépenses en 2017, malgré une inscription supérieure à 200 K€ au BP 2017 : des études avaient été prévues pour la restructuration de la cuisine centrale, qui ont rapidement débouché sur la certitude que les travaux seraient réalisés. Ces dépenses ont donc été imputées directement sur les chapitres de travaux correspondants (chapitre 23).

Logiciels et concessions (2051) :

- mise en place du Portail famille de l'éditeur Ciril et changement de module pour la gestion du périscolaire : 16 K€.
- extension du cimetière dans le logiciel : 1 K€.
- mise en place du logo et de la charte graphique : 6,5 K€

Etudes (2031) :

- Etude de programmation pour les équipements culturels : 27 K€
- Etude de sols pour les douves du fort du Dellec : 4 K€

Plusieurs dépenses importantes apparaissent en restes à réaliser :

- Etude de programmation pour les équipements culturels de la commune : 20 K€
- Etude de programmation pour les équipements sportifs : 37 K€
- Acquisition du nouveau logiciel RH : 17 K€ (facturé tardivement)
- Mission d'accessibilité ADAP : 4 K€

Subventions d'équipement versées (204)

18 275,93€

Taux de réalisation du chapitre : 96,7 %

Il s'agit

- des participations versées à Brest Métropole pour la construction de logements sociaux sur la commune en remplacement de la pénalité « loi SRU », pour le même montant depuis 2013 : 16 533€ ;
- de la participation à l'acquisition d'un logiciel mutualisé pour les médiathèques volontaires de la métropole : 1 735 € payés en 2017.

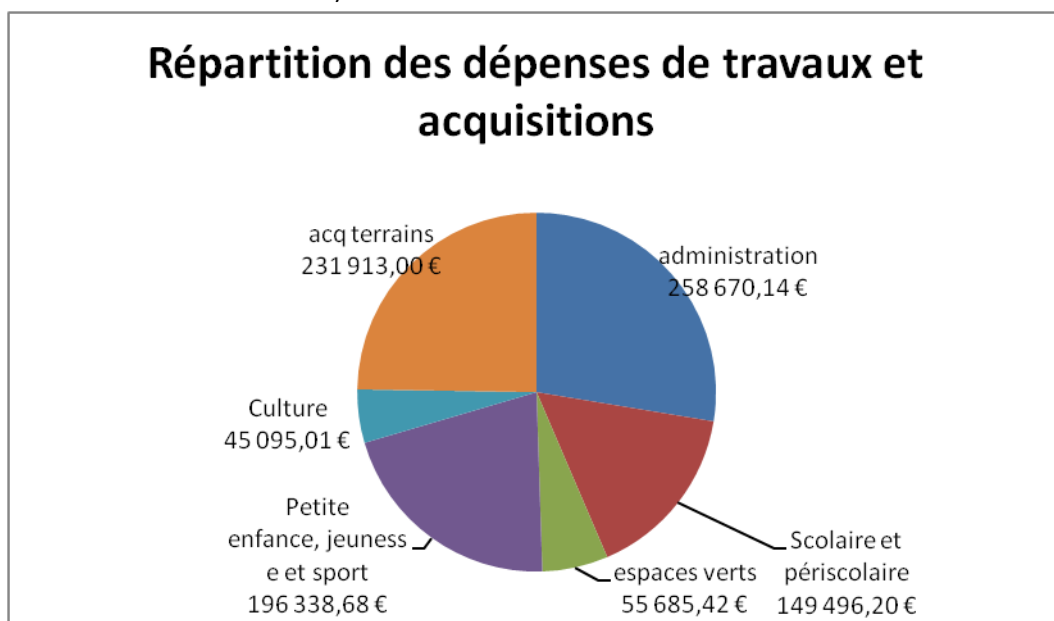
Immobilisations corporelles (21)

937 198,45€

Taux de réalisation du chapitre : 81,6 %

Ce chapitre concerne les achats et travaux que l'on peut considérer comme de l'investissement. Pour mémoire, en 2017, notamment :

- Achat de terrains à Lanrivineg/Kerroparzh : 232 K€
- Remplacement des sols du gymnase de Kerallan : 99 K€
- Acquisition d'une tondeuse autoportée : 37 K€
- Réfection des sanitaires filles au groupe scolaire Kroas Saliou : 24 K€
- Aménagements extérieurs au groupe scolaire du Bourg : 19 K€
- Ravalement et peinture de la salle polyvalente de Trémaïdic : 15 K€
- Création d'un mur de tir à l'arc au vélodrome : 11 K€
- Achat de mobilier pour le nouvel hôtel de ville : 161 K€
- Achat d'œuvres d'art pour l'hôtel de ville : 5 K€
- Remplacement de la porte automatique du Foyer laïque : 5 K€
- Renforcement de l'éclairage du stade de Trémaïdic : 9 K€
- Gros entretien des terrains de sport : 30 K€
- Matériel informatique pour les écoles 12 K€
- Matériel informatique services municipaux : 43 K€ (plusieurs achats liés à l'emménagement dans le nouvel hôtel de ville)



En restes à réaliser:

- Mise en place d'un abri sur la piste de Kerallan : 15 K€

- Réalisation de 2 columbariums dans le nouveau cimetière : 14 K€
- Vidéoprotection : 14 K€
- Acquisition de terrains au Trenen : 12 K€
- Acquisition d'un rabet de désherbage: 6 K€
- Création d'une rampe d'accès au fort du Dellec : 3 K€
- Acquisition de praticables pour Trémaïdic : 4 K€

Travaux en cours (23)

1 991 008,14 €

Taux de réalisation du chapitre : 69,3%

Ce chapitre recense les travaux pluriannuels réalisés par les services municipaux ou par des entreprises pour l'amélioration du patrimoine communal. Notamment, en 2017 :

- Hôtel de Ville : 935 K€
- Réhabilitation et extension du gymnase du Kroas Saliou : 783 K€
- Extension des bureaux du club-house à Trémaïdic : 45 K€
- Maitrise d'œuvre pour le réaménagement de la cuisine centrale et du réfectoire de l'école Anita Conti : 28 K€
- Extension du CTM : 162 K€ (13 K€ payés en 2016 pour les études et annonces)
- Extension des bureaux du gymnase du Bourg : 36 K€

En restes à réaliser:

- Les travaux d'extension du club-house de Trémaïdic : 38 K€
- Les travaux pour l'extension du gymnase du Bourg : 172 K€
- Création d'une fontaine sur le parvis de l'hôtel de ville : 83 K€
- La maîtrise d'œuvre et les études pour la cuisine centrale : 69 K€

Il est rappelé que les opérations gérées en Autorisations de programme/Crédits de paiement ne font pas l'objet de restes à réaliser. Pour mémoire, deux AP/CP sont en cours : l'hôtel de ville et le gymnase de Kroas Saliou.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)

65 985,41€

Voir le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (041)

25 506,72€

Il s'agit d'une opération comptable pour le transfert des frais d'études qui avaient été mandatés au chapitre 20 et qui ont donné lieu à des travaux, pour les imputer sur le même compte que les travaux concernés (il s'agit, en 2017, des études liées à l'agrandissement de la cuisine centrale).

RECETTES D'INVESTISSEMENT 4 476 953,31€

Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)

4 000 000€

Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2016 qui a permis, en plus de couvrir le déficit d'investissement reporté, d'anticiper les investissements de l'année.

Dotations, fonds divers et réserves (10)

17 070,81€

Ce chapitre est habituellement constitué des recettes liées au FCTVA et à la taxe d'aménagement. La demande de FCTVA relative à l'année 2016 n'a pas pu être traitée en 2017 par les services préfectoraux, et apparaît donc en restes à réaliser (365 K€). Quant à la taxe d'aménagement, elle a été relativement dynamique, puisqu'elle s'établissait en 2016 autour de 10 K€.

Subventions d'équipement (13)

202 838,26€

En 2017, la commune a perçu plusieurs acomptes de la part du Conseil départemental pour la réhabilitation-extension du gymnase de Kroas Saliou, pour un total de 199 K€. 4 K€ ont également été perçus relativement à la mutualisation d'un décompacteur pour les terrains synthétiques avec les communes de Guipavas, Gouesnou, Milizac, Guilers, Le Relecq-Kerhuon et Plougastel-Daoulas.

En restes à réaliser : 23K€ sont attendus de DETR pour la construction de l'Hôtel de ville, 701 K€ de subvention du département et 200 K€ de « fonds de soutien à l'investissement local » pour le gymnase de Kroas Saliou, 10 K€ de réserve parlementaire et 10 K€ du Conseil départemental pour l'extension du gymnase du Bourg.

Emprunt (16)

0,00

Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2017.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)

231 537,52€

Voir le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (041)

25 506,72€

Voir le chapitre 041 en dépenses d'investissement.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017

DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES			DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
FONCTIONNEMENT											
011	charges à caractère général	1 500 886	013	atténuations de charges	67 641	042	opérations d'ordre	231 538	042	opérations d'ordre	65 985
012	dépenses de personnel	4 861 974	70	produits des services et du domaine	740 307						
014	atténuations de produits	1 155 323	73	impôts et taxes	6 939 622						
65	autres charges de gestion courante	1 212 577	74	dotations, subventions, participations	3 104 709						
66	charges financières	110 798	75	autres produits de gestion courante	119 334						
67	charges exceptionnelles	129 886	76	produits financiers	2						
68	Dotations aux provisions	6 000	77	produits exceptionnels	15 014						
			78	reprises sur provisions	129 000						
total dépenses réelles de fonctionnement		8 977 444	total recettes réelles de fonctionnement		11 115 629	total dépenses d'ordre de fonctionnement		231 538	total recettes d'ordre de fonctionnement		65 985
INVESTISSEMENT											
16	remboursements d'emprunts	663 126	10	dotations, fonds divers	17 071	040	opérations d'ordre	65 985	040	opérations d'ordre	231 538
20	immobilisations incorporelles	59 470	13	subventions d'équipement reçues	202 838	041	opérations patrimoniales	25 507	041	opérations patrimoniales	25 507
204	Subventions d'équipement versées	18 276	16	emprunt	0						
21	immobilisations corporelles	937 198	1068	excédents capitalisés	4 000 000						
23	travaux en cours	1 991 008									
total dépenses réelles d'investissement		3 669 078	total recettes réelles d'investissement		4 219 909	total dépenses d'ordre d'investissement		91 492	total recettes d'ordre d'investissement		257 044

Le Conseil municipal,

Délibérant sur le compte administratif 2017 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, est invité à approuver le compte administratif du budget principal de la commune de Plouzané pour l'exercice 2017 arrêté en mouvements budgétaires à :

- En dépenses 12 969 551,57 €
- En recettes 15 658 567,76 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que M. Damien DESCHAMPS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Bernard RIOUAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Damien DESCHAMPS pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (7 contre, soit le groupe « Plouzané demain », 24 voix pour) :

➤ **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de la commune pour 2017.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 31 mai 2018

Le Maire,

Bernard RIOUAL